

Le Règlement des examens

(A lire avant le début des épreuves)

(Revu le 17/08/2022)



- Au début de chaque session, les étudiants sont tenus de se présenter devant les salles d'examen, chacun muni d'une carte universitaire ou toute autre pièce d'identité trente (30) minutes avant le début des épreuves.
- Il sera procédé à un appel et à leur installation. Les candidats sont tenus de remplir correctement l'entête des feuilles d'examen qui leur seront distribuées.
- L'un des agents chargés de la surveillance ouvrira les enveloppes pour distribuer les sujets. Il écrira au tableau la durée de l'épreuve. Les étudiants ont cinq (5) minutes pour d'éventuelles questions de clarification.
- Il est formellement interdit de porter sur soit : livre, cahier, téléphone, montre, ou toute chose permettant de frauder.
- **Aucun candidat n'est** accepté en salle d'examen après le début des épreuves.
- Le début des épreuves du matin est fixé à 9h00 précises pour la première épreuve et 11h00 précises pour la deuxième épreuve.
- Le début des épreuves de l'après-midi est fixé à 14h00 précises.
- Pendant les épreuves, les communications et les déplacements sont interdits sauf autorisation expresse d'un surveillant.
- Il est formellement interdit de signer ou de produire tout autre signe d'identification sur la feuille d'examen ou sur l'intercalaire.
- **Tout étudiant, désirant se rendre aux toilettes est accompagné par un surveillant et ne devra avoir en poche aucun document ou appareil.**
- **Tout étudiant pris en fraude sera immédiatement expulsé de la salle d'examen et écopera d'une suspension de deux (2) ans.**
- Les copies seront remises individuellement aux surveillants à la fin des épreuves, puis l'étudiant émargera sur une fiche de présence. Les surveillants contrôlent et notent le nombre de copies par matière.

Bamako, le 17/08/2022

